

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20110909-2011\_00364\_DA-AR

Conseil Général  
Haut-Rhin 

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2011

Publication : 16/09/2011

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Direction de l'Autonomie  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Le Chef de Service  
  
Nathalie MAILLOT

Colmar, le

2011 00364

ARRETE

DA

Du

8 - SEPT. 2011

**PORTANT fermeture pour cessation d'activités de  
la Maison de Retraite « Sainte Anne » à COLMAR**

- VU le Code de la l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 313-1 et suivants ;
- VU La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU Le décret n° 2007-793 du 9 mai 2007 relatif aux modalités de médicalisation et de tarification des établissements mentionnés au I bis de l'article L. 313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU L'arrêté n° 00144 du 11 avril 1995 portant autorisation de régularisation en tant que Maison de Retraite d'une structure d'hébergement existante pour religieuses âgées au Foyer « Sainte Anne » à COLMAR ;
- VU Le courrier en date du 29 juillet 2011 de Sœur Jacqueline MILLET, représentant l'Association dénommée « Syndicat Professionnel des Missionnaires Spiritaines » gestionnaire de la Maison de Retraite « Sainte Anne » sis 4 rue Wickram à COLMAR, informant le Président du Conseil Général de la fermeture définitive pour cessation d'activités de cette Maison de Retraite à compter du 29 juillet 2011 ;

Considérant que la Maison de Retraite « Sainte Anne » à COLMAR régularisée par un arrêté en date du 11 avril 1995, a cessé son activité depuis le 29 juillet 2011 ;

Considérant que pour cette raison, le représentant de l'Association « Syndicat Professionnel des Missionnaires Spiritaines » sollicite l'intervention d'un arrêté de fermeture ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Général des Services du Département.

Hôtel du Département  
100, avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40  
Fax 03 89 21 72 81 1/2  
tarif.etab@cg68.fr  
www.cg68.fr

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La fermeture par cessation d'activité de la Maison de Retraite « Sainte Anne », sise 4 rue Wickram à COLMAR et gérée par l'Association dénommée « Syndicat Professionnel des Missionnaires Spiritaines », est prononcée à compter du 29 juillet 2011.

### **ARTICLE 2** :

L'arrêté n° 00144 du 11 avril 1995 portant autorisation de régularisation en tant que Maison de Retraite d'une structure d'hébergement existante pour religieuses âgées au Foyer « Sainte Anne » à COLMAR est en conséquence abrogé.

### **ARTICLE 3** :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG présenté dans le même délai.

### **ARTICLE 4** :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Sœur Jacqueline MILLET, représentant l'Association dénommée « Syndicat Professionnel des Missionnaires Spiritaines » gestionnaire de la Maison de Retraite « Sainte Anne », et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

Michel CHOCHOY